



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DES JEUX OLYMPIQUES
ET PARALYMPIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de l'enseignement scolaire**

Service de l'accompagnement des politiques éducatives

DGESCO C-CT sports

DGESCO-I2024-000697

Affaire suivie par :

Philippe LIMOUZIN

Tél : 01 55 55 28 04

Mél : philippe.limouzin@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle

75357 Paris SP 07

Paris, le 30 janvier 2024

La ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse,
des sports et des jeux olympiques et paralympiques

à

Mesdames les rectrices et messieurs les recteurs de
région académique

Mesdames les rectrices et messieurs les recteurs
d'académie

Mesdames les directrices et messieurs les directeurs
académiques des services de l'éducation nationale

Objet: Renouvellement de la convention MENJ/USEP/Ligue de l'enseignement et mesures destinées à développer le sport scolaire dans le premier degré

La convention liant le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse (MENJ) à l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP) et la Ligue de l'enseignement a été renouvelée et signée le 30 janvier 2024. Elle confirme, dans le contexte de l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024, et au-delà de septembre 2024, la nécessité de développer le sport scolaire dans le premier degré afin de permettre au plus grand nombre d'enfants d'accéder à une activité sportive complémentaire de l'éducation physique et sportive.

Le renouvellement de ce partenariat favorise également un premier engagement des élèves dans la vie associative, avec une forte visée éducative et citoyenne.


Les conditions de réussite d'une plus forte mobilisation de l'Ecole en faveur du sport scolaire passent par un soutien à l'USEP aux différentes échelles du système éducatif. Il s'agit ainsi de :

- Dynamiser le sport scolaire, avec la nomination effective dans chaque département d'un chargé de mission pour le développement du sport scolaire dans le premier degré (1/2 ETP ou 1 ETP en fonction des besoins et disponibilités en terme d'ETP) ;
- Favoriser la complémentarité et l'articulation des différentes actions menées en faveur de l'activité sportive des élèves, en particulier en identifiant la manière dont l'USEP peut contribuer à la formation continue des professeurs des écoles ou soutenir la mise en œuvre des 30 minutes d'activité physique quotidienne ;
- Permettre aux personnels de l'Education nationale engagés dans l'USEP de participer à ses instances ou à ses activités, sans perte de rémunération. Une attention particulière doit être portée aux élus nationaux, aux présidents et délégués des comités USEP afin de faciliter leur participation aux principaux événements de l'association.

Le nom du chargé de mission de chaque département et sa quotité de service consacrée à cette mission doivent être communiqués au pôle sports de la DGESCO avant le 15 février 2024 (dgesco.sports@education.gouv.fr).

Je vous remercie par avance des mesures que vous prendrez pour développer le sport scolaire dans le premier degré et contribuer ainsi de manière pérenne à la dynamique engagée.

Pour la ministre et par délégation
le directeur général de l'enseignement scolaire



Edouard GÉFFRAY